

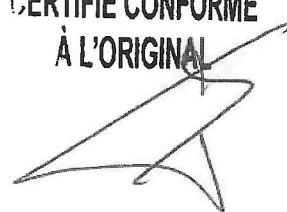
- BILAN ACTIF -

AFIM

du 01/10/2023 au 30/09/2024

	N			
	Brut	Amort. et Prov.	Nec	N-1
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 566	1 566		
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	952	952		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées selon méthode équivalence				
Autres participations	508 125		508 125	508 650
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	510 643	2 518	508 125	508 650
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	4 005 700		4 005 700	4 036 538
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	762 413		762 413	
Disponibilités	428 536		428 536	47 358
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	2 049		2 049	1 263
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 198 697		5 198 697	4 085 159
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GENERAL	5 709 341	2 518	5 706 822	4 593 809
Renvois:				
(1) Dont droit au ball :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



- BILAN PASSIF -

AFIM

du 01/10/2023 au 30/09/2024

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 1600000)	1 600 000	1 600 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	94 383	60 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 737 840	1 484 557
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 200 070	687 666
Situation Nette	4 632 293	3 832 223
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 632 293	3 832 223
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	163 009	243 425
Emprunts et dettes financières divers (3)	605 294	470 825
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 203	5 366
Dettes fiscales et sociales	248 817	8 355
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 975	2 500
Autres dettes	49 232	31 115
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 074 529	761 587
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	5 706 822	4 593 809
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an		
à moins d'un an	1 074 529,00	761 587,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

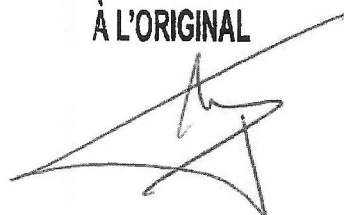
- COMPTE DE RESULTAT -

AFIM

du 01/10/2023 au 30/09/2024

			N	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	176 700		176 700	140 400
Chiffre d'affaires net	176 700		176 700	140 400
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 537	2 381
Autres produits				1
Total des produits d'exploitation I (1)			178 237	142 781
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			41 553	30 994
Impôts, taxes et versements assimilés			871	759
Salaires et traitements			186 845	109 487
Charges sociales				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...				
Autres charges			2	
Total des charges d'exploitations II (2)			229 271	141 239
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-51 033	1 542
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III			125 765	196 784
Perte supportée ou bénéfice transféré IV			105 731	22 552
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)			479 194	480 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			175 183	121 545
Reprises sur provisions et transferts de charges				18 750
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			654 377	620 295

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



- COMPTE DE RESULTAT -

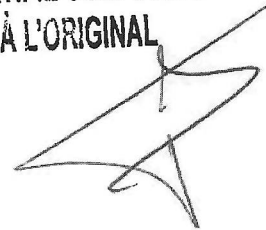
AFIM

du 01/10/2023 au 30/09/2024

	N	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	34 165	23 579
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	34 165	23 579
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	620 212	596 715
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	589 213	772 490
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7
Produits exceptionnels sur opérations en capital	835 000	2 500
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels VI	835 000	2 507
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 250	21 250
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VII	1 250	21 250
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	833 750	-18 743
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	222 893	66 081
BENEFICE OU PERTE	1 200 070	687 666
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

ANNEXE COMPTABLE

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the certification text.

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 30/09/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024, dont le total est de 5 706 822€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 1 200 070€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Événements principaux

Ces comptes annuels ont été établis le 21/11/2024.

Nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

- La prise de participation dans les sociétés suivantes : SCCV OPALE (10%) - SCCV KERMARINE (12.5%) - SCCV YTEM (12.5%) - SCCV COTE NATURE (12.5%) - SCCV LE 29 AVENUE (12.5%) et SNC ACP QUERCOURT (12.5%).
- La cession partielle des titres de participation de la société ACP IMMO (10%), des titres de participation de la société LOREN INVEST (5%).

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations Corporatives et Non-corporatives

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute des Immos en fin d'exercice
Fond Commercial	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrain	-	-	-	-
Constructions	1 566	-	-	1 566
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Autres Immobilisations corporelles	952	-	-	952
Total	2 518	-	-	2 518

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Amortissements

Amortissements	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'Exercice
		Amortissement	Amortissement	
Incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	1 566	-	-	1 566
Installations techniques matériel et outillage industriel	-	-	-	-
Installations générales aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	952	-	-	952
TOTAL	2 518	-	-	2 518

Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Matériel de Bureau	Dégressif	3 ans
Agencements	Linéaire	7 ans

Dépréciations :

Dépréciation des autres Actifs	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Dépréciation	Dépréciation	
Immobilisations	-	-	-	-
Stocks et encours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Actifs	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Autres Participations

	Valeur Comptable Titres détenus		Prêts et avances consenties	Chiffres d'affaires	Résultat du dernier exercice
	Brute	Nette			
Filiales détenues de 10% à 50 %					
ACP BREIZH	200	200	-49052	0	-61510
ACP HABITAT	150	150	79025	2333	-48542
ACP IMMO	504000	504000	1978291	3954162	956581
YTEM	125	125	68446	NA	NA
KERMARINE	125	125	18528	NA	NA
OPALE	100	100	55871	NA	NA
ACP QUERCOURT	125	125	0	NA	NA
LE 29 AVENUE	125	125	83125	NA	NA
LIBERTIS	250	250	24468	31908	6589
BELAFI	500	500	80935	70946	30514
ACP PROMOTION	200	200	19890	0	-112611
ACP AMENAGEMENT	200	200	229940	1224066	558828
ACP TERTIAIRE	200	200	160978	0	-15708
DU GOLFE	200	200	289659	0	-43266
ACP CONSTRUCTION	200	200	190100	0	-87643
ACP EMERAUDE	450	450	416791	0	-171510
COTE NATURE 12.5%	125	125	0	NA	NA

La société AFIM a perçu 478 291 € de dividendes de la société ACP IMMO et 904 € de boni de liquidation de la société HELDIS CONSTRUCTION.

Produits à Recevoir

Produits à Recevoir		Montant
Intérêts Courus	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	-
Autres Produits	Facture à Établir	-
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	-
	État	-
	Divers	205 418
Total		205 418

État des Créances :

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	867	867	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés				
Débiteurs divers		4004833	4004833	
Charges constatées d'avance		2049	2049	
Totaux		4007749	4007749	

VALEURS MOBILIÈRES

Valeurs Mobilières de Placement	N	N-1
Valeurs Mobilières de Placement	762 413	-
Banques	428 536	47 358
Total	1 190 949	47 358

PASSIF

Capitaux propres

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	1 600	1 000,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	1 600	1 000,00

État des Dettes à la clôture de l'exercice

Le prêt contracté auprès du crédit Agricole pour un montant de 400 00 € comporte la garantie suivante : le nantissement portant sur 80 actions de la société ACP IMMO.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	856	856		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'orig. (1)	162153	80713	81440	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	5203	5203		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes	88684	88684		
Impôts sur les bénéfices	156813	156813		
T.V.A.	2728	2728		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes	592	592		
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	2975	2975		
Groupe et associés (2)	605294	605294	450806	
Autres dettes	49232	49232		
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	1074529	542283	532246	

Renvois

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 79 280

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès de associés personnes physiques 605 294

Charges à Payer

Charges à Payer		Montant
Congés payés -	Congés payés	-
	Charges sociales	-
	Charges fiscales	-
Intérêts Cours, Emprunts et Dettes		856
Dettes participations	Groupes	-
	Hors Groupe	-
	sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	33 006
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
Autres Charges	Factures à recevoir	5 203
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	88 684
	Autres charges fiscales	592
	Divers	-
Total		128 341

Compte de Résultat

Chiffre d'affaires

	CA HT France	CA HT Export et intracommunautaire	Total
Production Biens			
	176 700		- 176 700
Services			
Chiffre d'affaires total	176 700		- 176 700

Impôts sur les sociétés

	Avant IS	Impôt Taux Réduit	Impôt Taux Normal	Résultat Net
Résultat	1 422 963	6375	216668	1200070

Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes payés sur l'exercice s'élevaient à 1 686 HT.

SARL AFIM

Au capital de 1 600 000 €
Siège social : 4 Allée Théodore Botrel
35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE
R.C.S. 434 961 785

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2024

Geirec
Expertise comptable
Audit

SAS GEIREC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
276, rue de Châteaugiron – CS 76308
35063 RENNES CEDEX

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SARL AFIM relatifs à l'exercice clos le 30/09/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La méthode de détermination d'une provision pour dépréciation sur les titres de participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement détaillée dans la partie « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations des règles et méthodes comptables précisées ci-dessus et nous sommes assuré de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et comptes annuels adressés aux associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place

le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

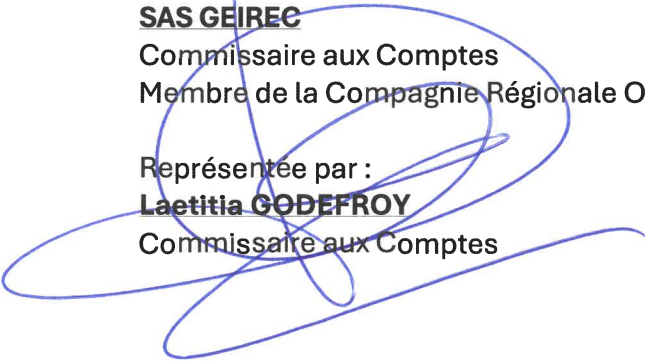
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES,
Le 06 Décembre 2024

SAS GEIREC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :
Laetitia GODEFROY
Commissaire aux Comptes



SARL AFIM

Au capital de 1 600 000 €
Siège social : 4 Allée Théodore Botrel
35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE
R.C.S. 434 961 785

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/09/2024

- BILAN ACTIF -

AFIM

du 01/10/2023 au 30/09/2024

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 566	1 566		
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	952	952		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées selon méthode équivalence				
Autres participations	508 125		508 125	508 650
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	510 643	2 518	508 125	508 650
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	4 005 700		4 005 700	4 036 538
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	762 413		762 413	
Disponibilités	428 536		428 536	47 358
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	2 049		2 049	1 263
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 198 697		5 198 697	4 085 159
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GENERAL	5 709 341	2 518	5 706 822	4 593 809
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

- BILAN PASSIF -

AFIM

du 01/10/2023 au 30/09/2024

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 1600000)	1 600 000	1 600 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	94 383	60 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 737 840	1 484 557
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 200 070	687 666
Situation Nette	4 632 293	3 832 223
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 632 293	3 832 223
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	163 009	243 425
Emprunts et dettes financières divers (3)	605 294	470 825
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 203	5 366
Dettes fiscales et sociales	248 817	8 355
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 975	2 500
Autres dettes	49 232	31 115
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 074 529	761 587
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	5 706 822	4 593 809
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an		
à moins d'un an	1 074 529,00	761 587,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

- COMPTE DE RESULTAT -

AFIM

du 01/10/2023 au 30/09/2024

			N	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	176 700		176 700	140 400
Chiffre d'affaires net	176 700		176 700	140 400
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 537	2 381
Autres produits				1
Total des produits d'exploitation I (1)			178 237	142 781
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			41 553	30 994
Impôts, taxes et versements assimilés			871	759
Salaires et traitements			186 845	109 487
Charges sociales				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amort...				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provi...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux prov...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux p...				
Autres charges			2	
Total des charges d'exploitations II (2)			229 271	141 239
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-51 033	1 542
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III			125 765	196 784
Perte supportée ou bénéfice transféré IV			105 731	22 552
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)			479 194	480 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			175 183	121 545
Reprises sur provisions et transferts de charges				18 750
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			654 377	620 295

- COMPTE DE RESULTAT -

AFIM

du 01/10/2023 au 30/09/2024

	N	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	34 165	23 579
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	34 165	23 579
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	620 212	596 715
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	589 213	772 490
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7
Produits exceptionnels sur opérations en capital	835 000	2 500
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels VI	835 000	2 507
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 250	21 250
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VII	1 250	21 250
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	833 750	-18 743
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	222 893	66 081
BENEFICE OU PERTE	1 200 070	687 666
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

AFIM

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 30/09/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024, dont le total est de 5 706 822€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 1 200 070€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Évènements principaux :

Ces comptes annuels ont été établis le 21/11/2024.

Nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

- La prise de participation dans les sociétés suivantes : SCCV OPALE (10%) - SCCV KERMARINE (12.5%) - SCCV YTEM (12.5%) - SCCV COTE NATURE (12.5%) - SCCV LE 29 AVENUE (12.5%) et SNC ACP QUERCOURT (12.5%).
- La cession partielle des titres de participation de la société ACP IMMO (10%), des titres de participation de la société LOREN INVEST (5%
-).

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute des immos en fin d'exercice
Fond Commercial	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrain	-	-	-	-
Constructions	1 566	-	-	1 566
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Autres Immobilisations corporelles	952	-	-	952
Total	2 518	-	-	2 518

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Amortissements :

Amortissements		Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'Exercice
			Amortissement	Amortissement	
Incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	1 566	-	-	1 566
	Installations techniques matériel et outillage industriel	-	-	-	-
	Installations générales aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Autres immobilisations corporelles	952	-	-	952
TOTAL		2 518	-	-	2 518

Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Matériel de Bureau	Dégressif	3 ans
Agencements	Linéaire	7 ans

Dépréciations :

Dépréciation des autres Actifs	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Dépréciation	Dépréciation	
Immobilisations	-	-	-	-
Stocks et encours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Actifs	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Autres Participations :

	Valeur Comptable Titres détenus		Prêts et avances consenties	Chiffres d'affaires	Résultat du dernier exercice
	Brute	Nette			
Filiales détenues de 10% à 50 %					
ACP BREIZH	200	200	-49052	0	-61510
ACP HABITAT	150	150	79025	2333	-48542
ACP IMMO	504000	504000	1978291	3954162	956581
YTEM	125	125	68446	NA	NA
KERMARINE	125	125	18528	NA	NA
OPALE	100	100	55871	NA	NA
ACP QUERCOURT	125	125	0	NA	NA
LE 29 AVENUE	125	125	83125	NA	NA
LIBERTIS	250	250	24468	31908	6589
BELAFI	500	500	80935	70946	30514
ACP PROMOTION	200	200	19890	0	-112611
ACP AMENAGEMENT	200	200	229940	1224066	558828
ACP TERTIAIRE	200	200	160978	0	-15708
DU GOLFE	200	200	289659	0	-43266
ACP CONSTRUCTION	200	200	190100	0	-87643
ACP EMERAUDE	450	450	416791	0	-171510
COTE NATURE 12.5%	125	125	0	NA	NA

La société AFIM a perçu 478 291 € de dividendes de la société ACP IMMO et 904 € de boni de liquidation de la société HELIDIS CONSTRUCTION.

Produits à Recevoir :

Produits à Recevoir		Montant
Intérêts Courus	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	-
Autres Produits	Facture à Établir	-
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	-
	État	-
	Divers	205 418
Total		205 418

État des Créances :

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	867	867	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés				
Débiteurs divers		4004833	4004833	
Charges constatées d'avance		2049	2049	
Totaux		4007749	4007749	

VALEURS MOBILIÈRES

Valeurs Mobilières de Placement	N	N-1
Valeurs Mobilières de Placement	762 413	-
Banques	428 536	47 358
Total	1 190 949	47 358

PASSIF

Capitaux propres :

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	1 600	1 000,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	1 600	1 000,00

État des Dettes à la clôture de l'exercice :

Le prêt contracté auprès du crédit Agricole pour un montant de 400 00 € comporte la garantie suivante : le nantissement portant sur 80 actions de la société ACP IMMO.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	856	856		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'orig. (1)	162153	80713	81440	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	5203	5203		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes	88684	88684		
Impôts sur les bénéfices	156813	156813		
T.V.A.	2728	2728		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes	592	592		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2975	2975		
Groupe et associés (2)	605294	605294	450806	
Autres dettes	49232	49232		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	1074529	542283	532246	

Renvois

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 79 280

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès de associés personnes physiques 605 294

Charges à Payer :

Charges à Payer		Montant
Congés payés	Congés payés	-
	Charges sociales	-
	Charges fiscales	-
Intérêts Courus	Emprunts et Dettes	856
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	33 006
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
Autres Charges	Factures à recevoir	5 203
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	88 684
	Autres charges fiscales	592
	Divers	-
Total		128 341

Compte de Résultat :

Chiffre d'affaires :

		CA HT France	CA HT Export et intracommunautaire	Total
Production	Biens	-	-	-
	Services	176 700	-	176 700
Chiffre d'affaires total		176 700	-	176 700

Impôts sur les sociétés :

	Avant IS	Impôt Taux Réduit	Impôt Taux Normal	Résultat Net
Résultat	1 422 963	6375	216668	1200070

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes payés sur l'exercice s'élèvent à 1 686 HT.

SARL AFIM

Au capital de 1 600 000 €
Siège social : 4 Allée Théodore Botrel
35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE
R.C.S. 434 961 785

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Relatif à l'exercice clos le 30/09/2024

Geirec
Expertise comptable
Audit

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308
35063 RENNES CEDEX



Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 223-17 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.223-16 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



1- CONVENTION D'ANIMATION

➤ **Personnes intéressées :**

- Fredy MARCHAIS, associé unique de la SARL AFIM,
- Michel HERVO, gérant de la société BELAFI,
- Cindy KREMBSER, présidente de la société LOREN INVEST.

➤ **Nature et objet :**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} octobre 2017, il a été mis en place avec les sociétés filiales ACP IMMO, ACP HABITAT, ACP CONSTRUCTION, BELAFI, une convention ayant pour objet de définir les modalités d'élaboration et d'application de la politique d'ensemble du Groupe, ainsi que les méthodes de coopération entre les sociétés.

➤ **Modalités :**

Cette convention a été conclue et acceptée pour une durée d'une année ayant commencé à courir le 1^{er} octobre 2017. Elle se renouvelle ensuite chaque année par tacite reconduction. Cette convention s'inscrivant dans le rôle d'animation de la société AFIM, elle ne fait l'objet d'aucune rémunération spécifique.

➤ **Importance des prestations fournies :**

La convention d'animation n'a donné lieu à aucune rémunération au titre de l'exercice clos le 30/09/2024.

2- AVANCES FINANCIERES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

A- SCI LIBERTIS

➤ **Personnes intéressées :**

Fredy MARCHAIS, Michel HERVO et Arnaud JEULIN, associés de la société LIBERTIS (805 277 639 RCS Rennes).

➤ **Nature et objet :**

La Société a consenti une avance financière à la société LIBERTIS dont le solde s'élevait au 30 septembre 2024 à 24.468 €.



➤ **Modalités :**

L'avance financière consentie à la société LIBERTIS ne fait pas l'objet d'une rémunération.

➤ **Importance des prestations fournies :**

L'avance financière consentie à la société LIBERTIS n'a pas fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice clos le 30/09/2024.

B- SCI BELAFI

➤ **Personnes intéressées :**

Fredy MARCHAIS et Michel HERVO, associés de la société BELAFI (829 749 910 RCS Rennes).

➤ **Nature et objet :**

La Société a consenti une avance financière à la société BELAFI dont le solde s'élevait au 30 septembre 2024 à 80.935€.

➤ **Modalités :**

L'avance financière consentie à la société BELAFI ne fait pas l'objet d'une rémunération.

➤ **Importance des prestations fournies :**

L'avance financière consentie à la société BELAFI n'a pas fait l'objet d'une rémunération sur l'exercice clos le 30/09/2024.

C- SAS AMENAGEMENT CONSTRUCTION PROMOTION IMMOBILIERE

➤ **Personnes intéressées :**

Fredy MARCHAIS, associé unique de la SARL AFIM, Michel HERVO gérant de la société BELLEVILLE IMMO et Cindy KREMBSER présidente de la société LOREN INVEST, associés de la société ACP IMMO (452 601 388 RCS Rennes).

➤ **Nature et objet :**

La Société a consenti une avance financière à la société ACP IMMO dont le solde s'élevait au 30 septembre 2024 à 1.978.291 €.



➤ **Modalités :**

L'avance financière consentie à la société ACP IMMO fait l'objet d'une rémunération.

➤ **Importance des prestations fournies :**

L'avance financière consentie à la société ACP IMMO a fait l'objet d'une rémunération à hauteur de 24.012,75 € pour l'exercice 30/09/2024.

D- SCCV ACP HABITAT

➤ **Personnes intéressées :**

Fredy MARCHAIS, associé unique de la SARL AFIM, elle-même présidente de la société ACP IMMO et Michel HERVO gérant de la société BELLEVILLE IMMO, associés de la société ACP HABITAT (793 276 726 RCS Rennes).

➤ **Nature et objet :**

La Société a consenti une avance financière à la société ACP HABITAT dont le solde s'élevait au 30 septembre 2024 à 79.025 €.

➤ **Modalités :**

L'avance financière consentie à la société ACP HABITAT fait l'objet d'une rémunération.

➤ **Importance des prestations fournies :**

L'avance financière consentie à la société ACP HABITAT a fait l'objet d'une rémunération à hauteur de 13.003,76 € pour l'exercice 30/09/2024.

E- SAS LOREN INVEST

➤ **Personnes intéressées :**

Fredy MARCHAIS, associé unique de la SARL AFIM et Cindy KREMBSER présidente de la société LOREN INVEST (843 918 251 RCS Saint-Malo).

➤ **Nature et objet :**

La Société a consenti une avance financière à la société LOREN INVEST dont le solde s'élevait au 30 septembre 2024 à 85.369 €.



➤ **Modalités :**

L'avance financière consentie à la société LOREN INVEST fait l'objet d'une rémunération.

➤ **Importance des prestations fournies :**

L'avance financière consentie à la société LOREN INVEST a fait l'objet d'une rémunération à hauteur de 726,04 € pour l'exercice 30/09/2024.

3- Comptes courants d'associés

Monsieur Fredy Marchais, Gérant associé, dispose d'un compte courant ouvert dans les livres de la société dont le solde au 30/09/2024 s'élève à 605.294 €. Ce dernier est rémunéré à hauteur de 33.006 €.

4- Convention de mise à disposition de locaux

En application de la convention de mise à disposition en date du 30 juin 2013, aux termes de laquelle Monsieur Fredy Marchais loue à la société une pièce à usage de bureau, celle-ci a versé un loyer de 6.000 € sur l'exercice clos le 30/09/2024.

Fait à Rennes,
Le 06 décembre 2024

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :

Laetitia GODEFROY

Commissaire aux Comptes

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
DU PROCES VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 DECEMBRE 2024**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 1 200 070 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 200 070 €
▪ Au poste Réserve légale	60 003,50 €
Ce qui le porte à 154 386,80 €	
▪ Dividendes.....	500 000 €
Soit 312,5 € par part sociale	
▪ Le solde, au poste Autres Réserves.....	640 066,50 €
Ce qui le porte à 2 377 906,20 €	

L'Assemblée Générale prend acte que, compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 4 132 293 Euros.

L'Assemblée Générale décide que ces dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à l'article 117 quater du CGI, le montant des dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, est soumis au prélèvement forfaitaire au taux de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu, sauf dispense.

Les dividendes perçus seront soumis à l'impôt sur le revenu l'année suivant celle du versement (selon le prélèvement forfaitaire unique au taux de 12,8 % ou sur option selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu après déduction de l'impôt prélevé à la source).

En cas d'option pour le barème progressif, l'Assemblée Générale prend acte que la totalité des revenus distribués est éligible à l'abattement de 40 %, et que le prélèvement forfaitaire au taux de 12,8 % est par conséquent non libératoire.

En outre, le montant des dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, est soumis au prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

L'Assemblée Générale prend acte également que, conformément aux dispositions de l'article L. 131-6 du Code de la Sécurité Sociale, la part des dividendes perçus par le gérant majoritaire, son conjoint ou

son partenaire de Pacs, ou leurs enfants mineurs non émancipés, supérieure à 10 % du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant par ces personnes (intérêts compris), est assujettie aux cotisations sociales des travailleurs indépendants. Cette somme doit faire l'objet d'une déclaration par le cotisant, dans un délai de 30 jours à compter de sa perception, selon les modalités prévues à l'article L. 131-6-2 du Code de la Sécurité Sociale.

Ces prélèvements (au titre de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux) seront opérés par la société distributrice et déclarés dans les 15 jours du mois suivant la mise en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents et la situation de ces dividendes au regard du droit à l'abattement, ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende global	Dividende par part sociale	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %	Revenus non éligibles à l'abattement de 40 %
30.09.2023	400 000 €	250 €	400 000 €	Néant
30.09.2022	95 000 €	158,33 € (valeur arrondie)	95 000 €	Néant
30.09.2021	89 000 €	148,33 € (valeur arrondie)	89 000 €	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Fredy MARCHAIS

Monsieur Flavien MARCHAIS

Monsieur Albin MARCHAIS

Monsieur Elric MARCHAIS